



# #10

# RÈGLES À CONNAITRE

avant de demander une subvention  
LEADER



# #1

## COFINANCEMENT PUBLIC

Pour être éligible à une aide LEADER, votre projet devra obtenir des cofinancements publics (Etat, Région, Département, collectivités ou autres établissements publics).



L'aide LEADER n'est pas cumulable avec d'autres fonds européens.

L'équipe technique du GAL peut vous orienter vers d'éventuelles pistes de cofinanceurs. N'hésitez pas à consulter la plateforme **aides-territoires** qui inventorie de nombreuses aides financières.

# #2

## CALENDRIER

Pour être éligible à une aide LEADER, votre projet ne doit pas être entamé (aucun devis ou contrat signé, lancement d'un marché public...).

Il est indispensable de respecter les **dates de début et de fin d'éligibilité du projet**, inscrites dans l'engagement juridique. De manière exceptionnelle, il est possible de demander une prolongation de délais auprès de l'équipe technique.



# #3

## DÉPENSES HORS-TAXES

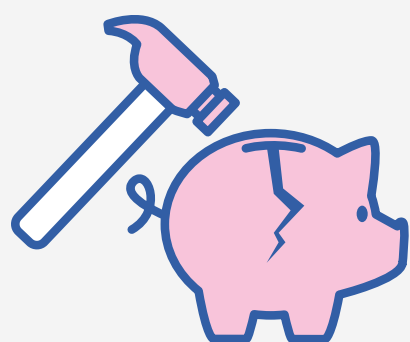
LEADER s'adresse à des porteurs de projets divers, publics et privés, dont certains sont exonérés de TVA ou peuvent la récupérer.

Si votre structure récupère la TVA, l'aide LEADER sera calculée sur le montant de vos dépenses HT. En revanche, si votre structure est exonérée de TVA, elle sera calculée sur le montant de vos dépenses TTC, à condition de présenter une **attestation de non-récupération de la TVA**. Au besoin, l'équipe technique peut vous fournir un modèle d'attestation à faire remplir par les services fiscaux.

Afin que l'équipe technique puisse calculer le montant de l'aide, assurez-vous de disposer des justificatifs (devis, factures, ...) mentionnant le montant HT et le régime de TVA applicable.

# #4

## AUTOFINANCEMENT OBLIGATOIRE



La subvention européenne LEADER ne peut intervenir qu'en complément d'autres aides publiques. Les aides publiques cumulées (LEADER + cofinanceurs publics) ne peuvent pas couvrir plus de 80% des dépenses éligibles.

Par conséquent, **le porteur de projet doit apporter 20% d'autofinancement (10% pour les associations)**.

---

# DEVIS COMPARATIFS

# #5

Pour les dépenses faisant l'objet d'une facturation, il vous sera demandé :

- 1 devis pour les dépenses < 5000 € HT
- 2 devis pour les dépenses entre 5000 et 90 000 € HT
- 3 devis pour les dépenses > 90 000 € HT



# #6

---

# COMMANDE PUBLIQUE



Pour les porteurs publics, une attention particulière sera portée sur le respect des règles de la commande publique, et l'ensemble des pièces du marché public seront soumises à vérification par les instructeurs.

---

# VERSEMENT DE L'AIDE

# #7

Le versement de l'aide LEADER se fera uniquement sur **dépenses acquittées** (factures acquittées et paiement attesté sur relevé bancaire) et interviendra **après versement de toutes les autres aides publiques.**

Il convient donc d'anticiper une **avance de trésorerie.** Toutefois, des demandes d'acomptes sont envisageables au cas par cas (sur présentation de factures).



# #8

## RÉALISATION ET LOGOS

La demande de paiement devra être accompagnée d'un bilan du projet avec des **preuves de réalisation** de ce dernier (photos...) et du respect des obligations de publicité de l'aide européenne LEADER.

Il est obligatoire d'apposer sur tout document ou support de communication relatif au projet les **logos** ci-contre.

Le respect de cette obligation de publicité sera vérifiée lors de la **Visite Sur Place** (VSP) effectuée par l'équipe technique du GAL. Si les logos ne sont pas présents, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré éventuellement de pénalités.



Financé par  
l'Union européenne



[www.sundgau3f.fr](http://www.sundgau3f.fr)

# #9

## CONTRÔLES

Le projet peut faire l'objet d'un contrôle dans les **5 ans** suivant le dernier paiement LEADER.

## ARCHIVAGE

L'ensemble des pièces du dossier doivent être conservées par le porteur de projet pendant une durée de **10 ans** après le paiement de l'aide.

# #10

# #TOP RECAPS

#1 ——— *Cofinancement public*

#2 ——— *Calendrier*

#3 ——— *Dépenses hors taxes*

#4 ——— *Autofinancement obligatoire*

#5 ——— *Devis comparatifs*

#6 ——— *Commande publique*

#7 ——— *Versement de l'aide*

#8 ——— *Réalisation et logos*

#9 ——— *Contrôles*

#10 ——— *Archivage*